



MESURES SANITAIRES

informations

Covid-19 - Pass Sanitaire & Gestes Barrières

<https://www.a3p.org/?p=53061&preview=true#contact8683-0607944c-0e377c35-506b3623-a83a9f73-86d07b78-8fd4c41b-9246242f-3b5e6>

Document téléchargé le 2021-08-26 : Sous réserve de modification et erreur typographique.

Vivre les événements dans les meilleures conditions.

C'est officiel ! Nous avons les **autorisations gouvernementales françaises pour organiser des événements professionnels en présentiel**. Nous sommes heureux de pouvoir vous accueillir et vous réunir de nouveau de manière **sûre et sécurisée**. Après concertation avec nos partenaires locaux et l'application des règles gouvernementales, **un ensemble de mesures sanitaires sont définies et mises en place sur les lieux de nos évènements**. Toutes ces mesures sont susceptibles d'évoluer selon les consignes gouvernementales et A3P adaptera son protocole en conséquence. Elles devront être appliquées et respectées par tous les participants sans exception, sans quoi l'équipe A3P peut refuser l'accès ou demander à une personne de quitter les lieux sous couvert du Code de la Santé Publique.

Tous les détails de nos mesures sont disponibles dans l'onglet suivant :

- **Pass sanitaire obligatoire***
- **Gestes barrières et bonnes pratiques à adopter**
- **Mesures mises en place**

Annulez ou modifiez sans frais votre participation, la veille de la date de l'évènement.

De fait, nous avons assoupli nos conditions pour vous permettre de planifier votre visite en toute confiance. Vous avez la possibilité de modifier ou d'annuler votre participation sans frais jusqu'à 1 jour avant la date de l'évènement si vous pouvez justifier d'un empêchement lié au Covid-19 (exemple : justificatif d'un test PCR positif Covid19).

**Pour les événements organisés en Suisse, il n'est pas obligatoire de présenter un certificat covid (domaine orange). Plus d'informations sur le site de l'[Office fédéral de la santé publique](#)*

MESURES SANITAIRES

Pass Sanitaire*

Suite aux annonces du Président de la République française, à compter du **21 juillet, un pass sanitaire ou la preuve d'un test négatif de moins de 72h** (PCR ou antigénique) **sera exigé pour accéder à nos évènements**. Le pass sanitaire se présente sous la forme d'un QR code (imprimé ou numérique via l'application #TousAntiCovid), il sera contrôlé à l'accueil de nos évènements. Il est validé par :

- **Un certificat de vaccination complet** : toutes les doses nécessaires et réalisé il y a plus d'1 semaine (sauf Johnson & Johnson/Janssen : 4 semaines).
- ou
- **Un certificat de test négatif PCR ou antigénique de moins de 72h**. Les auto-tests ne sont pas valides.
- ou
- **Un certificat de rétablissement de la Covid-19** : test PCR ou antigénique positif datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Pour plus d'informations sur le pass sanitaire, veuillez consulter le [site du gouvernement](#)

Les mesures mises en place à respecter

- Le **port du masque est obligatoire** à l'intérieur. Des masques sont disponibles à l'accueil de l'évènement pour tous les participants et fournis par A3P.
- Un flacon de gel hydroalcoolique est à la disposition de chaque participant sur le lieu de l'évènement.
- L'ensemble des espaces et équipements occupés sont désinfectés régulièrement.
- Un accès simplifié au lieu d'évènement et aux différentes activités ([Application A3P](#)).
- La jauge : le nombre de participants à l'évènement est défini en accord avec les réglementations des autorités et des lieux.
- Une signalétique rappelant les bonnes pratiques est mise en place.

**Pour les événements organisés en Suisse, il n'est pas obligatoire de présenter un certificat covid (domaine orange). Plus d'informations sur le site de l'[Office fédéral de la santé publique](#)*